

# MAIRIE DE COLLONGES-LA-ROUGE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2020 - page 1

Nombre de membres en exercice	11	
Nombre de membres présents	8	Mesdames Paulette <b>FENDER</b> , Joëlle <b>JANVIER</b> , Angèle <b>PERRIER</b> & Jacqueline <b>PONCET</b> Messieurs Michel <b>AYMAT</b> , Michel <b>CHARLOT</b> , Jean <b>FEIX</b> & André <b>FERNANDO</b>
Absent ayant donné pouvoir	1	Monsieur Nicolas <b>BARBARIN</b>
Absents	2	Messieurs Jean-Philippe <b>ALVITRE</b> & Arnaud <b>LAURENSOU</b>
Nombre de suffrages exprimés	9	
Date de la convocation		Mardi 21 janvier 2020
Secrétaire de Séance		Me Jacqueline <b>PONCET</b>
Affichage et transmission à la Sous-Préfecture		Mercredi 29 janvier 2020

### Délibération 2020/01 :

#### **GROUPAMA – versement d'une subvention – encaissement d'un chèque**

Accusé de réception en préfecture  
019-211905708-20200127-D\_2020\_01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2020  
Date de réception préfecture : 29/01/2020

Madame la Maire indique au conseil qu'il convient d'accepter l'encaissement d'un chèque émis par GROUPAMA sur la banque BNP PARIBAS le 14 janvier 2020, d'un montant de trois cent cinquante euros (350 €) correspondant à la subvention de notre assureur versée suite au changement d'extincteurs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ◆ **DECIDE** l'encaissement d'un chèque de trois cent cinquante euros émis par GROUPAMA
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

### Délibération 2020/02 :

#### **AVENANT N° 1 – marché « création d'un WC public » - Lot 6 : plomberie**

Accusé de réception en préfecture  
019-211905708-20200127-D\_2020\_02-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2020  
Date de réception préfecture : 29/01/2020

Le marché initial pour le lot plomberie était d'un montant de 15.466,72 €

Cependant l'architecte avait prévu un ballon d'eau chaude jugé inutile dans des sanitaires publics, n'avait pas prévu de carrelage ni au sol ... ni sur les murs, le basculement eau de source / eau de ville avait été omis et les éléments sanitaires et accessoires étaient prévus en céramique alors que nous souhaitons de l'inox moins fragile.

Par conséquent il convient de procéder à la signature d'un avenant au marché prévoyant

Une moins value d'un montant total de - 5.348,20 € (éléments sanitaires en céramique et ballon d'eau chaude)

Une plus value d'un montant total de + 14.742,70 € :

Carrelage au sol et mural / Cloisonnement intérieur des sanitaires / Contre cloison intérieure / Bypass eau de source et eau de ville / Vanne de puisage pour le nettoyage / Trappe d'accès sous-sol (changement de place) / Réseau eau usée

[ Plus-value = +14.742,70 ] – [ Moins-value = -5.348,20 € ] = Une plus-value restante de 9.394,50 €

Soit un avenant total de 9.394,50 € + TVA 1.878,90 € = TTC 11.273,40 €

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

- ◆ **ACCEPTTE** l'avenant n°1 au Lot 6 « plomberie » du marché de création d'un WC public tel que décrit ci-dessus
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

### Délibération 2020/03 :

#### **AVENANT N° 2 – marché « création d'un WC public » - Lot 4 : menuiseries bois**

Accusé de réception en préfecture  
019-211905708-20200127-D\_2020\_03-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2020  
Date de réception préfecture : 29/01/2020

Le marché initial pour le lot menuiserie extérieures et intérieurs bois était d'un montant de 6.736,37 €

Au fil des réunions de chantier, il a été constaté une inadéquation du revêtement qui avait été laissé à l'état brut dans les descriptifs de l'architecte. ①

Il a été décidé de faire procéder à la pose d'un carrelage au sol et mural.

Cette décision a été validée par la rédaction de l'avenant n° 1 au marché « création d'un WC public » pour le lot 6.

Cependant cette décision modifie également l'offre du lot 4 en ce qui concerne la menuiserie intérieure.

Pour mémoire l'offre du DPGF du lot 4 était d'un montant total HT de 6.736,37 €

L'avenant n° 2 prévoit la suppression :

D'une porte pleine standard – dimension 93*204	→	- 251,87 €
D'une porte pleine standard – dimension 83*204	→	- 489,70 €
De 8 m <sup>2</sup> contre-cloisons OSB en périphérie	→	- 152,48 €
De 20 m <sup>2</sup> contre-cloisons OSB en cloisonnement	→	- 1.418,60 €
Habillage bâti support démontable WC	→	- 1.618,04 €

Soit une offre modifiée par le présent avenant :

→ [ Offre initiale = **6.736,37** ] – [ Moins-value = - 3.930,69 ] = une offre ramenée à **2.805,68 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à *l'unanimité*

- ◆ **ACCEPTE** l'avenant n°2 au Lot 4 « menuiseries extérieures et intérieures bois » qui prévoit une moins-value de – 3.930,69 € HT + (- 786,14 € TVA) = - 4.716,83 € tel que décrit ci-dessus
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

### Délibération 2020/04 :

#### **AVENANT N° 1 – marché « aménagement RD & balcon » - Lot 1 : terrassement VRD**

Accusé de réception en préfecture  
019-211905708-20200127-D\_2020\_04-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2020  
Date de réception préfecture : 29/01/2020

Lors de la réunion de chantier du 20 janvier 2020, la collectivité a pris la décision de prévoir une gaine TPC 110 afin d'alimenter le bâtiment « Gare » avec du réseau Basse Tension.

Concrètement, une tranchée avec une gaine de diamètre 110 mm va partir du coffret de réseau existant (face au restaurant « le Collongeois ») jusqu'au bâtiment « Gare » + passage de la gaine TPC63 et câble 3G2.5<sup>2</sup> de la borne escamotable ... cette alimentation devant être refaite puisque le câble existant au préalable passait dans les jardinières qui ont été détruites dans le cadre de l'aménagement.

La société Eurovia a fait une proposition financière pour cette prestation qui doit faire l'objet d'un avenant.

Par ailleurs la Collectivité devra faire une demande auprès du syndicat d'électrification de Meyssac pour l'extension du réseau basse tension. Cette prestation est prise en charge à 100 % par le syndicat d'électrification.

La proposition de la société Eurovia faisant l'objet du présent avenant n° 1 au marché AMENAGEMENT RD & BALCON concerne « l'alimentation de la gare en réseau basse tension » prévoit :

110 mètres linéaires de tranchée pour réseau inférieur à 160 mm	→	4.015,00 €
110 mètres linéaires de fourniture et pose de gaines de diamètre 110	→	880,00 €
15 mètres linéaires de fourniture et pose de cablette	→	85,50 €
Fourniture et pose de 2 regards 50*50	→	650,00 €

Soit une solution de Base de **5.630,50 € HT + 1.126,10 TVA = 6.756,60 € TTC**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à *l'unanimité*

- ◆ **ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché AMENAGEMENT RD & BALCON Lot 1 « VRD » qui prévoit l'alimentation de la gare en réseau basse tension pour un montant total de 6.756,60 € TTC tel que décrit ci-dessus
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

### QUESTIONS DIVERSES

**Michel CHARLOT** : des panneaux routiers pour travaux peuvent être mis à la disposition des clients Groupama qui en font la demande, chez le délégué local à Lagleygeolle.

**Michel AYMAT** : concernant l'avenant qui prévoit l'alimentation de la gare en réseau basse tension, il faudra faire une demande auprès du Syndicat d'Electrification Meyssac.

Par ailleurs lors de la dernière réunion de la FDEE un tableau a été remis aux participants, il concerne les participations 2020 au SIE MEYSSAC avec la mise en place d'une formule de calcul commune à tous les secteurs pour l'année 2020.

Ainsi la participation sera calculée à raison de 1/2 de population totale INSEE + 1/2 du Potentiel Fiscal soit une participation nouvelle pour Collonges-la-Rouge de 1.458,08 €.

**TRAVAUX PAB GARE** : les regards en fonte stockés pour le moment sur le chantier ... voir s'ils seront réutilisés ... sinon : les récupérer !

**Angèle PERRIER** : le temps passe ... il faut avancer rapidement pour trouver une solution de stationnement « résidents » après la suppression des places de parking à l'ancienne gare.

**Michel CHARLOT** : La piste de la création d'une aire spécifique à l'intérieur du parking Chaulet est beaucoup trop coûteuse.

Après discussion : voir solution avec des arceaux de parking ... pourquoi pas sur la 1ère plateforme de l'école + à Chaulet au choix avec une signalisation spécifique « réservé au véhicule n° d'immat »... à revoir

La séance est levée à 10 heures